

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le changement proposé dans le budget visait surtout à éviter une discrimination dans le domaine de l'assurance-vie. Ce sont les compagnies d'assurances elles-mêmes qui ont suggéré un changement de notre méthode de taxation. Nous croyons, avec le changement de la semaine dernière, que la situation sera plus équitable pour ceux qui épargnent par le biais des polices d'assurance-vie tout autant que par d'autres méthodes semblables.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES PLAINTES EN DIFFAMATION CONTRE LES MINISTRES—LA CONSULTATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Ses collègues le solliciteur général et le ministre des Approvisionnements et des Services l'ont-ils consulté quant à leur position légale concernant plusieurs plaintes en diffamation déposées contre eux devant les tribunaux? D'autre part, est-il du même avis que la semaine dernière, où il a déclaré à la Chambre que cet incident n'avait fait aucun tort aux personnes dont le nom figurait sur la liste d'opposition extra-parlementaire du solliciteur général? Est-il toujours du même avis et ses deux collègues l'ont-ils consulté officiellement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas sûr d'avoir lu dans les journaux si les citations à comparaître avaient été effectivement signifiées aux intéressés, et des communications entre mes collègues et moi-même ou entre mes collègues et les responsables de mes services.

LE TRIBUNAL PROPOSÉ POUR PERMETTRE AUX FONCTIONNAIRES INSCRITS SUR LA LISTE NOIRE DE SE DISCULPER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Étant donné que les assignations mettent des fonctionnaires en cause, le ministre de la Justice a-t-il demandé qu'on fasse enquête à ce sujet? J'espère qu'il l'a fait au moins en sa qualité de procureur général. Est-il disposé à revenir sur sa décision et à envisager de constituer un tribunal où les personnes dont le nom figurait sur la liste d'opposition extra-parlementaire auront la possibilité d'obtenir réparation? De cette façon, le gouvernement pourra remplir ses obligations à l'égard de tous ses fonctionnaires, mais surtout, dans le cas qui nous intéresse, envers ceux qui ont intenté des poursuites, sans devoir recourir à des procédures judiciaires interminables et dispendieuses?

● (1430)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je préférerais, monsieur l'Orateur, que la Chambre attende que les assignations parviennent à leurs destinataires avant d'en parler.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES PERSPECTIVES D'ENTENTE SUR LES RESTRICTIONS VOLONTAIRES APRÈS LA LEVÉE DES CONTRÔLES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. À la suite de ses entretiens d'hier avec une quinzaine de groupes représentant le

[M. Gauthier (Roberval).]

monde des affaires, le monde du travail et les intérêts publics, dirait-il qu'il est plus confiant aujourd'hui d'obtenir des responsables des décisions économiques un accord les obligeant à pratiquer une austérité volontaire après la fin de la période de réglementation, ou, s'il est moins confiant d'obtenir un tel accord, est-il toujours d'avis que ce serait folie de mettre fin à la période de réglementation sans un tel accord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je suis un peu plus confiant, monsieur l'Orateur.

* * *

LA LOI ANTI-INFLATION

LA DATE DE PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SALARIAUX—LA PERSUASION DE LA POPULATION DE L'OPPORTUNITÉ DE LA LEVÉE DES CONTRÔLES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Lors du débat sur la question des mesures de contrôle, le ministre a dit jeudi soir que «le gouvernement a décidé de présenter des modifications à la Loi anti-inflation qui alignent les conventions en cause sur les décisions de la Commission de lutte contre l'inflation ou celles du directeur». Quand entend-il présenter ces modifications, et puisqu'il tiendra vraisemblablement à faire adopter ces modifications avant que ne débute la période d'après-contrôle, pourrait-il également indiquer l'échéance qu'il compte recommander pour l'adoption de ces modifications?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Chambre serait saisie de ces modifications à la reprise de la session à l'automne. Quant à savoir si elles auront obtenu l'entière approbation des parlementaires avant que ne débute le processus de décontrôle, c'est là quelque chose qui m'échappe. Comme je l'ai indiqué, cependant, dans mon intervention de la semaine dernière, nous avons l'intention de présenter ces modifications, et comme dans le cas de l'exposé budgétaire, leur application remontera à la date de leur présentation une fois que le bill aura finalement été adopté.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le ministre a également déclaré jeudi dernier: «En effet, l'accueil favorable et la faveur populaire sont plutôt un embarras. Le problème politique ne consiste pas à supprimer les mesures de contrôle, mais plutôt à persuader les électeurs qu'il est dans leurs intérêts à long terme de les supprimer». Le ministre dira-t-il quelles mesures il a prises ou entend prendre pour persuader ces électeurs qu'il est dans leur intérêt de supprimer les contrôles?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, telle a été la teneur des discussions que mes collègues et moi-même avons eues avec les groupes avec lesquels nous nous sommes entretenus hier. Nous avons noté avec intérêt que les groupes d'employeurs de la Colombie-Britannique et du Québec particulièrement voulaient que les contrôles soient maintenus pendant un certain temps, mais affirmaient qu'ils devraient être éliminés progressivement. Si j'ai bien compris, ils ont laissé entendre que pour leur part, ils espéraient obtenir la protection des contrôles durant encore quelques mois, mais ils accueillent avec satisfaction la méthode progressive de décontrôle qui est celle que préfère le gouvernement.